

il fallait peut être me le dire

Par **magmio1**, le **17/01/2006** à **19:46**

Bonjour,

Je sais pas si je suis dans la bonne rubrique...mais je vais qd même vous exposer mon pb: je suis allée consulter une avocate...celle-ci me dit qu'elle ne prend pas l'aide juridictionnelle...je lui dis ok et que de tte manière je n'y avais surement pas le droit...un contentieux est engagé, je lui règle plus de 3000 Euros et un jour je reçois un courrier chez moi du bureau d'aide juridictionnelle me disant que compte tenu de ma qualité j'avais droit de droit à l'aide juridictionnelle et que c'est l'avocate que j'avais consulté qui était désigné pour m'assister. Bref, je voudrais donc récupérer mes sous puisque j'avais droit à l'AJ. J'ai dc écrit au bâtonnier qui m'a déboutée...j'ai dépassé les délais pour faire appel de la décision du bâtonnier...quels sont mes autres recours? peut-être le fait pour l'avocat d'avoir failli à son devoir de conseil et d'information...? quels sont les textes, la procédure à suivre?

Par avance merci  link not found or type unknown

Par **jeeecy**, le **17/01/2006** à **20:15**

Bonjour

pouvez-vous editer votre post et mettre un sujet qui permet de savoir ce que vous cherchez, sinon vous n'aurez pas beaucoup de réponses...

merci

Jeeecy